

Décret

Générale

modern

Décret n° 99-0049/PR/DEF portant modification du décret n° 84-041/PR/DEF du 30 avril 1984 fixant les droits à pension des militaires et de leurs ayants cause

n° 99-0049/PR/DEF

Ministère
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Date de publication
26 avril 1999

Numéro JO
n° 8 du 02/05/1999

Date du numéro
2 mai 1999

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°97-0191 du 28 décembre 1997 portant remaniement du gouvernement et fixant ses attributions

VU Le décret n°82-029/PR/DEF du 29 avril 1982 portant statut des militaires

VU Le décret n°84-041/PR/DEF du 30 août 1984 fixant les droits à pension des militaires et de leurs ayants cause.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les dispositions de l'article 12 du décret n°84-041/PR/DEF du 30 avril 1984 sont annulées.

Article 2

Le présent décret prendra effet à compter du 26 avril 1999, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le Président de la République
chef du Gouvernement

HASSAN GOULED APTIDON